

REPUBLIQUE DU BURUNDI



SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECLARATION DU GOUVERNEMENT SUR SON RETRAIT DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE (CPI).-

- 1.-** Le Gouvernement du Burundi a appris par voie des médias en date du 9 novembre 2017 que trois juges de la Cour Pénale Internationale CPI auraient autorisé au Procureur de ladite Cour, l'ouverture d'une enquête sur des crimes qui auraient été commis au Burundi depuis la date du 26 avril 2015 jusqu' au 26 octobre 2017 ou se poursuivant au-delà de cette date. La décision aurait été prise en date du 25 octobre 2017, soit deux jours avant la date du retrait effectif du Burundi des Statuts de Rome régissant la CPI, et jusqu'à l'heure actuelle, le Gouvernement n'en a encore pas été notifié.
- 2.-** Cette décision atypique dans les annales de la Justice Internationale, s'inscrit dans la logique d'un vaste complot contre le Burundi, visant particulièrement les Institutions mises en place démocratiquement par le peuple à travers les élections libres et transparentes et ce depuis l'Indépendance du pays issue des élections de 1961.
- 3.-** Cet acharnement contre les Institutions démocratiques s'est poursuivi jusqu'à ce jour et est à l'origine des différentes tragédies émaillées de graves violations des droits de l'homme que le Burundi a connues. Cette situation est malheureusement cautionnée par certains Burundais, qui par manque de patriotisme se sont toujours rangés derrière ou à côté des puissances étrangères nostalgiques d'une période coloniale révolue.
- 4.-** Depuis les élections de 2005 à la sortie de la douloureuse période de guerre civile qui venait de passer plus de 10 ans, les Institutions issues de ces élections, le Gouvernement en tête, n'ont ménagé aucun effort pour réparer le tissu social profondément affecté par trois décennies de pouvoirs militaires putschistes qui avaient instauré la politique d'exclusion comme mode de gouvernement.
- 5.-** Malheureusement, la plupart des efforts déployés par le Gouvernement ont été et sont toujours sapés par des éléments déstabilisateurs étrangers avec l'appui

des acolytes Burundais à l'intérieur du pays. En effet, ce n'est plus un secret pour personne, tout ce qui se passe au Burundi depuis 2015 est une mise en exécution d'un plan de déstabilisation des Institutions burundaises minutieusement conçu depuis longtemps par des éléments extérieurs facilement identifiables qui se sont coalisés contre le Burundi pour des raisons d'intérêts de certains partenaires.

6.- A titre d'exemple, au mois d'Avril 2014 le Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Monsieur Parfait ONANGA-ANYANGA, alors qu'il était mandaté pour assister et appuyer le Gouvernement à consolider la paix et la sécurité, il s'est permis d'envoyer par voie clandestine au siège des Nations Unies un rapport *confidentiel* par lequel il était fait état d'une distribution par le Gouvernement du Burundi, des armes aux jeunes affiliés au Parti au pouvoir appelés IMBONERAKURE pour commettre un génocide. Et plus grave, l'officier supérieur cité comme responsable de cette prétendue distribution d'armes n'était autre que l'un des principaux meneurs du coup d'Etat manqué une année plus tard le 13 mai 2015, le Général Juvénal NIYUNGEKO alias « Kiroho » actuellement condamné par la justice.

Le vocable IMBONERAKURE reviendra dans tous les rapports accablants commandités et produits sur le Burundi, y compris la fameuse décision des juges de la CPI, une des preuves que le complot a été préparé depuis de longues dates.

7.- Depuis donc 2014 et même bien avant, toutes les stratégies ont été élaborées pour opérer un changement de régime au Burundi et le plan de déstabilisation a été exécuté en plusieurs étapes doublées chaque fois de plan B en cas d'échec. La stratégie la plus utilisée a toujours été le mensonge, la calomnie et la diabolisation à outrance des institutions ou des hautes autorités par voie des médias locaux, des Ongs locales et d'une Société Civile, tous minutieusement triés avec des financements énormes et bien entendu les médias étrangers et Ongs Internationales de grande renommée avec mission de produire des rapports accablants susceptibles de convaincre la Communauté internationale notamment le Conseil de Sécurité, d'autoriser le recours aux moyens forts pour renverser les Institutions démocratiquement investies par le peuple.

8.- S'appuyant sur une partie des acteurs de la société civile politisés et préparés depuis longtemps, les planificateurs de la déstabilisation ont créé une certaine confusion dans l'interprétation de la Constitution pour organiser des manifestations sanglantes en vue de trouver un prétexte à une partie des forces de défense et de sécurité qui s'était préparé pour prendre le pouvoir par un coup d'état le 13 mai 2015. Le putsch n'a pas réussi grâce à l'esprit de solidarité et d'unité qui caractérise les nouvelles Forces de l'Ordre qui ont rapidement neutralisé les mutins et protégé les institutions légitimes et démocratiques.

9.- Dans cette course pour le renversement du gouvernement du Burundi, l'Union Européenne, sous la houlette de la Belgique ancienne puissance coloniale du Burundi et point focal de ce pays au niveau européen, sera la première à prendre les devants sur la scène internationale pour s'acharner contre le Burundi, jusqu'à faire commettre des erreurs et manquements graves à certains organes des Nations Unies.

10.- On se souvient encore de la tentative d'envoi d'une force de plus de 5.000 hommes appelé MAPROBU en date du 18 Décembre 2015, et ce sur pression de l'Union Européenne qui, selon les aveux du Vice-Premier Ministre Belge et Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Didier REYNDEERS reconnaît que c'est l'Union Européenne qui a demandé à la Commission Paix et Sécurité de l'Union Africaine d'envoyer des troupes au Burundi. Précisons que c'était au lendemain d'une tentative d'attaque sur trois camps militaires à Bujumbura le 11 décembre 2015 par des assaillants entraînés au Rwanda dans les camps de réfugiés.

11.- Les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine ont rapidement compris le piège et lors du Sommet tenu sur le dossier, ils ont pris la décision sage de ne pas envoyer de telles troupes sans la demande ni le consentement du peuple burundais qui a jugé cette Mission inopportune. En effet, dès l'annonce de cette décision, le Gouvernement et le peuple s'étaient levés comme un seul homme pour refuser cette atteinte grave à la souveraineté du Burundi, et la MAPROBU n'est jamais venue sur le sol burundais.

12.- Les tentatives d'invasion étrangères ne se sont pas limitées là car, c'est dans ce climat d'impatience qu'en date du 29 juillet 2016, l'Union Européenne sous la houlette de la France fit voter la résolution 2303 prévoyant l'envoi de quelques 228 policiers étrangers au Burundi sans consultation aucune ni le consentement du pays concerné en violation flagrante du principe fondamental du chapitre 6 de la Charte des Nations Unies.

Bien entendu que le Gouvernement du Burundi, emboîté le pas par toute la population a aussitôt dénoncé, refusé et protesté contre cette tricherie, et non plus, ces policiers ne sont jamais venus au Burundi, le peuple entier s'y étant opposé.

13.- Pour montrer que le projet n'était pas abandonné, le dernier acte de cette mise en scène du recours au forcing dans ce jeu de déstabilisation du Burundi par l'Union Européenne sous la pression de la Belgique, a été la course contre la montre pour obtenir la poursuite et la condamnation des plus hauts responsables des institutions de l'Etat burundais par la CPI, la Procureure de la Cour Pénale Internationale (CPI) Fatou Bensouda sous la pression de l'U.E a pris la décision en Avril 2016 de l'ouverture d'un examen préliminaire, étape préalable à une

enquête sur les violences commises au Burundi depuis avril 2015 sur base de faux rapports rédigés par des Ongs de Défense des Droits de l'Homme déjà acquises au complot contre le Burundi.

14.- Constatant que cette décision unilatérale de la procureure constituait une violation grave des Statuts de Rome en ce qui concerne le principe de complémentarité entre la CPI et les Etats Parties, le Gouvernement du Burundi a pris la décision de se retirer de ces Statuts parce que Cette Cour était devenue un instrument politique des puissances qui financent son fonctionnement et rémunèrent ses magistrats. Et c'est à la suite de ce retrait que la machine va accélérer sa vitesse en faisant voter résolutions sur résolutions contre le Burundi et ce, indépendamment des règles de procédure.

15.- C'est ainsi que lors de la session des Parlementaires des pays ACP-UE à l'Ile de Malte du 19 au 21 Juin 2017, l'ancien Premier Ministre Belge Louis Michel actuellement Parlementaire européen fit son possible pour faire adopter une résolution très injuste sur le Burundi. Fort heureusement la résolution a été unanimement rejetée par le bloc des Parlementaires des pays ACP. Pour se consoler, la Belgique a fait adopter son projet de résolution à domicile par le Parlement Européen dans sa session du 6 juillet 2017.

16.- En date du 29 septembre 2017, lors de la 36ème session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève, les délégations de l'Union Européenne avaient préparé un projet de résolution injuste et basée sur les mêmes mensonges sur le Burundi, projet inacceptable pour le Gouvernement. Après de rudes négociations, le Groupe Africain, dans un esprit constructif a proposé un projet de résolution alternatif tenant compte des préoccupations des deux parties. La résolution fut votée et adoptée grâce à la solidarité des pays africains et d'autres pays amis qui avaient compris le piège de l'Union Européenne.

17.- Encore une fois, à la surprise de tous et contre toute attente, quelques délégations de l'Union Européenne ont décidé de tabler leur propre résolution aux allures radicales, créant ainsi une situation inédite et sans précédent, où le Conseil des Droits de l'Homme a été obligé d'adopter en moins de 24 heures deux résolutions avec des mandats diamétralement opposés, sur un même pays (Burundi), durant la même session. La seule obsession de voir le Burundi devant la CPI est à l'origine de cette situation de blocage inutile.

18.- La décision de la Cour Pénale Internationale (CPI) d'autoriser l'ouverture d'une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés entre 2015 et 2017 au Burundi n'est donc que le fruit d'un agenda longuement planifié mais qui faute de base juridique n'aura aucun effet sur le Burundi, son peuple et ses Institutions, d'autant plus que l'authenticité de la décision est très douteuse.

19.- De toutes les façons, tout montre que les juges de la CPI n'ont pris aucune décision avant la sortie effective du Burundi le 27 octobre 2017. En effet, dans leurs sorties médiatiques du 28 octobre au 03 novembre 2017, soit au lendemain du départ effectif du Burundi de la CPI, ni le Porte parole de cette Cour ni la Procureure n'étaient au courant de la fameuse décision à entendre leurs déclarations sur un événement d'une si grande importance.

20.- Il s'agit donc d'une tricherie sans commune mesure, le document publié à travers les médias étant antidaté sous la pression et sur injonction des financiers de la Cour notamment certains pays de l'Union Européenne particulièrement la Belgique. Ainsi, tous les acteurs dans cette machination n'auront fait qu'honorer leur contrat et percevoir leurs honoraires, malheureusement au détriment du Droit et de la Morale Universelle.

21.- Avec un acharnement aussi injuste contre un Etat souverain et ses institutions légitimes, il ya longtemps que le Burundi se serait retiré de cette CPI n'eut été la patience légendaire mais qui ne signifie pas résignation qui caractérise le peuple burundais. Mais il fallait laisser le temps à ses partenaires pour qu'ils se rendent compte que les injustices infligées par les grandes puissances aux Etats plus faibles constituent une menace sérieuse sur les Nations Unies et ses Institutions.

22.- Par conséquent, toute coopération du Gouvernement avec la CPI ne peut être envisageable, non seulement parce le Burundi a déjà divorcé avec cette Cour à partir du 27 Octobre 2017 sans avoir été notifié de la décision des juges, mais surtout que l'authenticité de cette dernière reste douteuse.

23.- Le Gouvernement remercie vivement tous les pays amis qui ont montré leur solidarité avec le peuple burundais dont la souveraineté a failli être vendue aux enchères par les puissances nostalgiques de la période coloniale.

24.- Le Gouvernement remercie particulièrement les Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays africains particulièrement ceux de la famille de l'Afrique de l'Est pour leur rôle pour que le Burundi garde sa souveraineté et sa dignité parmi les nations, à l'exception du Rwanda qui s'est désolidarisé. La récente prise de position de leurs Excellences les Présidents Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda et John Pombe Magufuli de la Tanzanie contre la décision de la CPI sont les exemples éloquents de cette solidarité.

25.- En terminant le Gouvernement lance un appel au Secrétariat Général des Nations Unies de veiller à mettre un terme à la politisation de certains des principaux organes de son Système particulièrement le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et la CPI qui sont devenus de véritables instruments de déstabilisation des Etats.

A l'allure et à la façon dont se prennent certaines résolutions et décisions, ces Institutions risquent de multiplier les tensions et conflits plutôt que de les résoudre, et ainsi affecter la crédibilité de tout le système des Nations Unies.

26.- A l'Union Européenne, le Gouvernement du Burundi reste ouvert à toute coopération dans le strict respect de sa souveraineté et celle de son peuple. Il lui demande de revoir toutes les mesures injustement prises à l'endroit du Burundi, par mauvaises informations ou sur base des rapports mensongers qu'elle a elle-même financés.

27.- Et à la Belgique principal architecte de cette campagne contre le Burundi, de mettre fin à ses ambitions de remettre sous tutelle son ancienne colonie et à sa politique basée sur la haine la division qu'elle a introduite dans le pays depuis l'époque coloniale. Si elle n'est pas en mesure de jouer le rôle de l'avocat de son ancienne colonie, Elle est invitée à arrêter son influence négative contre le Burundi auprès de l'Union Européenne.

28.- Au peuple burundais, le Gouvernement demande de rester serein, de s'atteler davantage sur les travaux de développement et de se préparer avec sérénité aux élections de 2020. Pour sa part, le Gouvernement rassure le peuple burundais qu'il ne le trahira jamais et ne cédera aucun millimètre de sa souveraineté et son indépendance. Avec la CPI c'est le passé, préparons l'avenir de notre pays.

Fait à Bujumbura, le 15 Novembre 2017

Le Secrétaire Général du Gouvernement
et Porte Parole du Gouvernement

Philippe NZOBONARIBA.-